

8 avril 2013

Français

Anglais, espagnol, français et russe
seulement*

**Dixième Réunion des chefs des services chargés
au plan national de la lutte contre le trafic illicite
des drogues, Europe**

Vienne, 2-5 juillet 2013

Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

**Organisation de la onzième Réunion des chefs
des services chargés au plan national de la lutte
contre le trafic illicite des drogues, Europe****Organisation de la onzième Réunion des HONLEA, Europe**

1. Le projet d'ordre du jour provisoire de la onzième Réunion des HONLEA, Europe, est joint en annexe à la présente note. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2005/28 intitulée "Périodicité des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe", a invité le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à convoquer la septième Réunion des HONLEA, Europe, en 2007 et ensuite à convoquer cette réunion tous les deux ans sous les auspices de l'Office. La onzième Réunion des HONLEA, Europe, se tiendra donc en 2015.
2. Il serait fort souhaitable que les participants à la dixième Réunion des HONLEA, Europe, déterminent les thèmes qu'il conviendrait plus particulièrement d'examiner au sein de groupes de travail à la onzième Réunion. Par ailleurs, les participants voudront peut-être revenir sur des sujets qui ont déjà été débattus à de précédentes sessions, mais qu'il serait utile d'examiner plus avant ou sous un angle particulier. Ils pourraient également décider de demander au Secrétariat de consulter officieusement les États Membres de la région pour déterminer les thèmes à examiner par les groupes de travail. Ils pourraient en outre charger le Secrétariat d'élaborer des annotations à l'ordre du jour provisoire afin de contribuer aux préparatifs de la réunion et d'orienter les débats.
3. Le point 4 de l'ordre du jour provisoire de la onzième Réunion des HONLEA, Europe, sera consacré à l'examen de l'application des recommandations adoptées à la dixième Réunion. Un questionnaire portant sur les mesures prises par les États pour mettre en œuvre ces recommandations sera joint à l'invitation à participer à la

* L'anglais, l'espagnol, le français et le russe sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

** UNODC/HONEURO/10/1.



prochaine Réunion. Un rapport récapitulant les réponses des États Membres sera élaboré afin de faciliter l'examen pendant la onzième Réunion de l'application des recommandations formulées lors de la présente Réunion.

4. En outre, il est fait référence à la résolution 56/10 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Outils visant à améliorer la collecte de données pour suivre et évaluer l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue", dans laquelle la Commission a – entre autres – encouragé les États Membres à fournir aux réunions des organes subsidiaires, par l'intermédiaire du questionnaire destiné aux rapports annuels, des informations plus détaillées sur les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action par les États Membres; encouragé les États Membres, en consultation avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à consacrer au moins un des groupes de travail des réunions des organes subsidiaires de la Commission à la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action, sur la base des rapports présentés par les États à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; et prié les réunions des organes subsidiaires de la Commission de formuler, à l'issue de leurs délibérations, des recommandations régionales visant à faire réellement progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

Annexe

Projet d'ordre du jour provisoire de la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe

1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale.
 4. Application des recommandations adoptées à la dixième Réunion des HONLEA, Europe.
 5. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
 6. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail.
 7. Organisation de la douzième Réunion des HONLEA, Europe.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport de la onzième réunion des HONLEA, Europe.
-